MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

NIF: 000 316096348264

AVIS DE CONSULTATIONN°02/ANF/DG/DAG/2022

En application des dispositions des articles 07 et 08 de la procédure de passation des marchés et commandes du 02 juin 2019, l'Agence Nationale des Fréquences lance une consultation avant pour objet :

«La réalisation d'un abri pour véhicule au niveau de la direction régionale d'Alger duest-Boufarik»

Cette consultation est destinée, aux entreprises qualifiées en travaux bâtiment de catégorie deux (02) et plus dont l'activité principale est le bâtiment.

Le cahier des charges est à retirer, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences sise au 04 boulevard Krim Belkacem, Alger, par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné, contre la présentation d'un récépissé de versement de la somme non remboursable de deux mille dinars (2.000DA), à virer au compte courant postal ccp n° 0007882929, clé 19, ouvert au nom de l'Agence Nationale des Fréquences.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre sinancière.

Le dossier de candidature ; l'offre technique et l'offre financière sont incérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature » « offre technique »ou « offre financier » selon le cas.

Les trois enveloppes sont insérées dans une enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :

CONSULTATION N°02/ANF/DG/DAG/2022

«La réalisation d'un abri pour véhicule au niveau de la Direction Régionale d'Alger Ouest-Boufarik»

I. Le Dossier de candidature contient :

1. La déclaration de candidature renseignée, signée, datée et portant le caché du soumissionnaire (model joint au cahier des charges);

(model joint au cahier des charges);

2. La déclaration de probité renseignée, signée datée et portant le caché du soumissionnaire (model joint au cahier des charges);

3. Le certificat de qualification et de classification ;

- 4. Le statut pour les sociétés ;
- 5. Les références professionnelles;
- 6. La copie du registre du commerce ;
- 7. Les bilans des trois (03) dernières années et les références bancaires ;
- 8. Le numéro d'identification fiscal N.I.F;
- 9. La copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement ;
- 10. La copie des attestations de mise à jour (CNAS-CASNOS) et (CACOBATH) à jour ;
- 11. L'attestation de dépôt des comptes sociaux, pour les personnes morales ;
- 12. Attestations de bonne exécution dans le même domaine ;
- 13. La délégation de pouvoir, s'il y a lieu;
- 14. Le casier judiciaire du gérant ;
- 15. Tous documents permettant d'évaluer les capacités du soumissionnaire.

II. L'offre technique contient :

- 1. La déclaration à souscrire renseignée, signée, datée et portant le caché du soumissionnaire (model joint au cahier des charges);
- 2. Mémoire technique justificatif;
- 3. Le cahier des charges signé, paraphé, portant la mention « lu et accepté » portant le cachet du soumissionnaire ;

4. Le planning d'exécution des travaux expliquant le déroulement des travaux avec planification détaillée de chaque phase du projet présenté sur un document portant entête du soumissionnaire et revêtu de son cachet et signature ;

5. Un acte d'engagement sur le respect du délai d'exécution des travaux présenté sur un document

portant entête du soumissionnaire et revêtu de son cachet et signature ;

6. Une liste nominative du personnel d'encadrement et main d'œuvre qualifiées prévus pour l'exécution du projet accompagné des copies de déclaration CNAS, des CV, des diplômes ou attestation de succès et des attestations de travail présentés sur un document portant entête du soumissionnaire et revêtu de son cachet et signature;

7. Une liste des moyens matériels et équipements prévus pour l'exécution du projet justifié par l'une des pièces justificatives suivantes ; factures, cartes grises, contrat de location justifié par un acte

réglementaire.

III. L'offre financière contient :

1. La lettre de soumission renseignée, signée, datée et portant le caché du soumissionnaire (model joint au cahier des charges);

2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) renseigné et signé;

3. Le détail quantitatif et estimatif (DOE) reuseigne et signé.

La durée de préparation des offres est fixée à vingt (20) jours à compter de la date de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première parution de l'avis de consultation dans les viole de la première partie de la première parution de l'avis de consultation de l'avis de consultation de l'avis de consultation de l'avis de la première partie de la première de la première

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férie offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable au jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable au jour de repos légal, la durée de préparation des

Les offres doivent être déposées, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences à l'adresse précitée, le

dernier jour de la durée de préparation des offres entre 08 : 00h et 12 : 00.

Aucune offre ne sera acceptée au-delà des date et heure limites du dépôt des offres telles qu'indiquées ci-dessus.

La validité des offres est fixée à trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

Por des de l'Administration Gente Parionale Pa